

## ANNEXE EAU PLUVIALE

### Annexe 19 : Commune de Septèmes-les-Vallons

#### 1°/ Présentation générale

Le territoire de la commune de Septèmes-les-Vallons est partagé entre deux grands bassins versants dont l'axe d'écoulement est globalement nord-sud :

- Bassin versant ouest, drainé par le ruisseau de la Bédoule (affluent du ruisseau des Cadeneaux, lui-même affluent du ruisseau des Aygalades sur Marseille) : sur l'axe de l'autoroute A7 ;
- Bassin versant est drainé par le ruisseau de la Caravelle (nom du ruisseau des Aygalades sur la commune de Septèmes-les-Vallons) : sur l'axe de la voie ferrée Aix-Marseille.

Le ruisseau de la Caravelle est alimenté par une petite dizaine de vallons très encaissés en rive gauche dont l'axe d'écoulement est globalement est-ouest.

Deux autres vallons, plus au sud de la commune sont directement raccordés aux Aygalades via le sud du quartier Saint-Antoine à Marseille.

Les deux ruisseaux et les différents vallons relèvent de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

les eaux pluviales de Septèmes-les-Vallons transitent par de 23 km de réseaux majoritairement couverts. La commune compte 4 ouvrages de rétention d'un volume total estimé à 20 100 m<sup>3</sup>.



